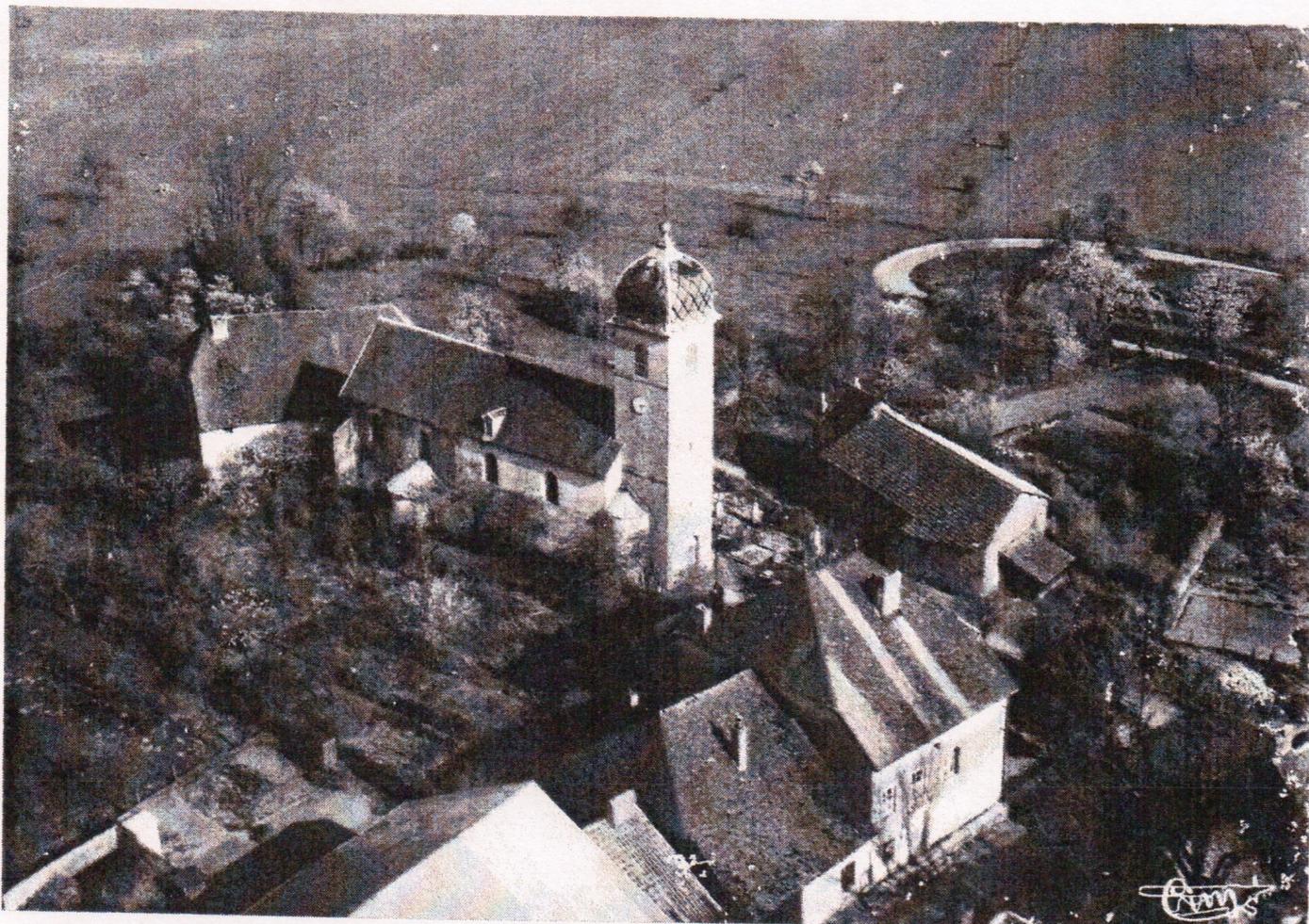


Bulletin d'informations municipales n° 2

18 mai 2020



Mairie - Infos

SECRETARIAT DE MAIRIE : 03 81 60 20 77 - Mail : commune.audeux@orange.fr

Ouverture au public

Mardi et vendredi	14 h 00 - 18 h 00
-------------------	-------------------

Vous pouvez en cas de nécessité contacter directement
Mme le Maire Françoise Galliou au 06 03 36 77 38
Mme Laurence Gauthier 1^{er} adjoint au 06 81 40 08 86
Mme Estelle Grundisch 2^e adjoint

CARTE JEUNE

Coupon à découper et à retourner en Mairie pour bénéficier de la carte Jeune à 2 €

Nom

Prénom

Adresse

Né(e) le à

Demande à bénéficier de la carte jeune au prix de 2 euros

J'ai bien noté que **la carte est réservée aux jeunes de 12 à 20 ans domiciliés à Audeux** et qu'elle sera disponible en mairie en septembre.

Je viendrai la chercher en mairie le mardi ou le vendredi entre 14h et 18h ou à la bibliothèque municipale le samedi entre 11h et 12h dès que l'annonce de sa disponibilité aura été annoncée dans le bulletin municipal. Le paiement s'effectuera à réception.

ARRETE PREFECTORAL DU 19/04/2005 PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

PROPRIETES PRIVEES :

Article 7 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| - du lundi au vendredi : | de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 |
| - le samedi : | de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30 |
| - dimanches et jours fériés : | de 10h00 à 12h00. |

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.

Article 8 : Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à conserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal. L'usage de dispositifs tels que les colliers anti-aboiement, dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, pourra être prescrit par le Maire.

CHANTIERS :

Article 14 : Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air sont interdits :

- tous les jours de la semaine de 20h00 à 7h00 et de 12h30 à 13h30
- toute la journée les dimanches et jours fériés,
- à l'exception des interventions d'utilité publique en urgence (tels que les dépannages), qui dans ce cas devront être signalés à l'autorité municipale.

Conseil municipal du 18 mai 2020

Tous les conseillers étaient présents, Thibaud BINETRUY a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire lit et distribue en préambule la « Charte de l' élu local » qui rappelle à chacun ses devoirs et obligations

Vote des indemnités

Pour information, les indemnités des maires et adjoints attribuées à 100% représenteraient un budget d'environ 22 000 euros pour la commune. Une dépense non négligeable équivalent au ¼ des dépenses salariales consacrées aux employés communaux.

Madame le Maire propose donc que seulement 70% des indemnités soit versés aux élus concernés, le Maire et ses adjoints.

Frédéric Lombard demande si une indemnité spéciale est prévue pour Christine Pernodat conseillère spéciale à la proximité, cette dernière consultée n'en voit pas l'utilité.

Proposition de Noëlle Sarrazin 70% pour le Maire et 60% pour ses adjoints.

Proposition de Agnès Bourgeois 60% pour le Maire et ses adjoints.

Après débat le vote est réalisé sur la proposition de Madame le Maire, 2 voix contre, 2 blancs, 7 voix pour.

Vote des taux d'imposition

Proposition de Madame le Maire d'augmenter de 2% le taux d'imposition des taxes foncière et foncière sur le non bâti, (la taxe d'habitation n'est désormais plus de notre compétence). Pour rappel les taux d'imposition de la commune sont un peu inférieurs à ceux appliqués par les communes voisines (les taux sont bien évidemment de plus en plus élevés à mesure que l'on approche de Besançon), ils sont également bien inférieurs à la moyenne départementale et nationale.

L'impôt est une des ressources principales de la commune, avec une augmentation de 2%, le produit fiscal attendu est de 45 175 euros. Les taux d'imposition de la commune sont pris en compte pour l'attribution de certaines subventions notamment celles de GBM : entendez par là que si la commune ne taxe pas suffisamment ses contribuables, les subventions sont moindres. Il faut donc garder son rang dans le classement des communes de l'agglomération.

La proposition du nouveau taux est votée à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2020

Présentation par Madame le Maire du compte administratif 2019 de la commune qui a été voté par le conseil municipal sortant en début d'année 2020.

Présentation détaillée avec explication du budget prévisionnel 2020.

Voté à l'unanimité.

Budget primitif 2019

Commune

- La section de fonctionnement présente :
 - ➔ Des recettes pour un total de : 458 879 €
(y compris excédent antérieur reporté)
 - ➔ Des dépenses pour un total de : 458 879 €
(dont un virement à la section investissement de 192 162 €)

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 236 094 € (Reste à réaliser reporté compris).

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère générales	83 307 €	013	Atténuation de charges	11 000 €
012	Charges de personnel	80 000 €	70	Produits des services	22 610 €
014	Atténuation de produits	30 652 €	73	Impôts et Taxes	133 225 €
65	Autres charges de gestion courante	54 155 €	74	Dotations et Participations	46 722 €
66	Charges financières	106 €	75	Autres Produits de gestion courante	48 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues	5 385 €	042	Opérations d'ordre entre sections	10 000 €
023	Virement à la section investissements	192 162 €	002	Excédents antérieurs reportés	187 322 €
042	Opérations d'ordre entre sections	12 112 €			
	Total des dépenses	458 879 €		Total des recettes	458 879 €

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	32 535 €	13	Subventions d'investissements	5 500 €
21	Immobilisations corporelles	185 634 €	10	Dotations Fonds divers Réserves	8 900 €
165	Dépôts et cautionnements	3 000 €	165	Dépôts et cautionnements	3 000 €
16	Remboursements d'emprunt	1 925 €	040	Opérations d'ordre entre sections	12 112 €
020	Dépenses imprévues	3 000 €	021	Virement de la section fonctionnement	192 162 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000 €	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	14 420 €
	Total des dépenses	236 094 €		Total des recettes	236 094 €

Le budget a été construit cette année sur la base des dépenses minimum, puisque la commune n'a pas prévu de travaux dans l'immédiat à la fois pour cause de Covid et à la fois pour cause de changement de conseil.

L'un des gros postes de nos dépenses est les attributions de compensation versées à la GBM par notre commune à hauteur d'environ :

- 30 000 € en fonctionnement pour l'entretien du réseau d'assainissement, de la voirie, de l'éclairage public. En contrepartie une mise à disposition de nos employés communaux a été négociée avec la CAGB pour l'entretien des stations d'épuration d'Audeux et de Mazerolles ainsi que pour la réalisation des petits travaux sur notre voirie. Nous avons donc en contrepartie une recette d'environ 10 000 € pour les stations et une recette de 8 000 € pour l'entretien de la voirie.

- 22 500 € en investissement pour la réalisation de travaux plus importants : en 2020, GBM a procédé à la réfection de quelques tronçon de la rue du stade et s'occupera prochainement de la stabilisation d'une toute petite partie du trottoir de la rue des Vignes à la hauteur du n° 4

Il appartiendra au nouveau conseil de fixer ses objectifs en matière de travaux et d'investissements.

Affaires scolaires

Présentation par Céline Gavignet du budget prévisionnel 2020 pour le SIVOM ACN. Le budget n'a pas encore été voté par le Sivom mais la part que devra acquitter la commune de Audeux se situera entre 25 000 et 27 000 euros. Ce budget devra être voté par les représentants du SIVOM des 3 communes, il est en accord avec le budget prévisionnel de notre commune.

Information concernant la rentrée.

Les bâtiments de l'école de Chaucenne nécessitent des travaux structurels qui ne peuvent plus être repoussés, travaux qui nécessiteraient dans l'idéal une délocalisation des classes. Lors d'un RDV récent avec l'Académie il s'est révélé bien compliqué de trouver les locaux adaptés dans les bâtiments de nos 3 communes afin de réaliser ce déménagement. Par conséquent différentes options vont être étudiées prochainement (préfabriqué, travaux sur site occupé, aménagements complémentaires), le déménagement prévu cet été n'est plus d'actualité.

Permis de démolir

Il semble judicieux d'intégrer la notion de permis de démolir aux règles d'urbanismes de notre PLU, ceci dans le but de protéger les éléments architecturaux du village et son patrimoine. Les services de GBM nous ont recommandé d'adopter cette procédure. Cette demande préalable de permis de démolir sera à déposer en mairie et permettra à la municipalité d'avoir un droit de visu sur la réalisation des travaux ainsi que sur le respect des règles environnementales.

Locatif

Changement de locataire dans l'un des appartements communaux au-dessus de l'école, quelques travaux ont été réalisés par les employés communaux : volet roulant cassé, ventilation défectueuse, le lavabo a été stabilisé, le lino des chambres a été changé ainsi que tous les robinets. Mme MOREL Carole prend la suite de monsieur Maxime BAUD. En complément, la commune a acheté de la peinture et Mme Morel a réalisé les rafraichissements nécessaires.

Commissions diverses

Certaines commissions sont imposées par GBM qui nous demande

- **Un représentant pour le PLUi** (Plan local d'Urbanisme intercommunal). Ce sera Laurence GAUTHIER puisqu'elle gère déjà tout ce qui touche l'urbanisme de la commune. Le maire est obligatoirement en binôme sur ce poste.
- **Un représentant pour les réseaux et voiries**. Thibaud BINETRUY occupera cette fonction, il sera en charge de la voirie, du réseau électrique et de l'assainissement. Le maire est obligatoirement en binôme sur ce poste. Le délégué au syndicat des eaux est en attente de désignation car c'est GBM qui dira quels seront ses représentants au Val de l'Ognon.

Les commissions communales

La forêt : Christine PERNODAT sera l'élue référente pour la forêt. Elle sera épaulée par deux garants de la forêt, Guy BOURGEOIS et Patrick RICHARD

Affaires sociales et locatif : Rhila BOUSSOUR dans la continuité du mandat précédent s'occupera des affaires sociales (constitution de dossier pour des aides diverses, PMI etc.). Elle sera en outre chargée du suivi des locations, effectuera les états des lieux lors des changements de locataires et gèrera l'approvisionnement en fuel domestique de la MPT, Eglise et Mairie. Elle assurera également des délégations représentatives auprès du club de foot s'il y a lieu.

Paul LOCATELLI qui a déjà créé **le site** de la commune sera en charge de sa maintenance et de tout ce qui touche l'informatique de la commune.

Frédéric LOMBARD aura la responsabilité des **élections**, le suivi des listes électorales et du **RGPD** (*règlement général sur la protection des données*). Il y aura également un travail de **sauvegarde de nos archives** qui pourra être assuré par nos chargés de l'informatique : à leur convenance...

Le **fleurissement** sera l'affaire d'Agnès BOURGEOIS qui sera également notre représentant défense et gendarmerie.

Christine PERNODAT en temps que conseillère déléguée continuera sa **mission de proximité auprès des seniors**, elle sera en binôme avec Agnès Bourgeois pour la **gendarmerie** comme au mandat précédent.

Noëlle SARRASIN fera le lien avec **les associations** et assurera le contact avec celles des communes voisines (calendrier, communication).

Christine PERNODAT, Agnès BOURGEOIS et Noëlle SARRASIN seront polyvalentes et se

suppléeront pour les **fêtes et cérémonies**, organisation, achats divers, etc.

Laurence GAUTHIER gèrera le **cimetière**

La « commission jeune » reste encore à définir mais chacun a à cœur de poursuivre ce qui a été initié au mandat précédent, cette commission devra s'articuler avec les structures déjà existantes : La Récrée, le comité des fêtes, l'association des parents d'élèves.

Tout ce qui concerne **les affaires scolaires** est déjà entre les mains de Céline GAVIGNET et d'Estelle GRUNDISCH. Cette dernière est d'ailleurs Présidente du Sivom intercommunal Audeux Chauenne Noironte. Le Sivom a pour vocation de gérer les dépenses des écoles : personnel (ATSEM), fournitures scolaires, prestations des Francas pour la restauration scolaire, le périscolaire et le centre de loisirs. Le sivom a dû en outre assumer en urgence la gestion du covid -19 (fourniture des produits désinfectants, équipements dédiés, protocole de ménage avec lavage journalier des équipements, masques, chiffons et lingettes par Céline Gavignet, Estelle Grundisch et Christine Pernodat.)

Françoise GALLIOU épaulera chacun dans sa mission, elle garde l'organisation du travail des **employés communaux, le budget et le foot**

Il restera d'autres délégations à attribuer mais elles se feront un peu plus tard : constitution de la CCID (Commission Communale des Impôts directs), de la CAO (Commission d'Appel d'Offre).

Informations diverses

- **Juré d'assises**

Laurence Gauthier a représenté la commune pour le tirage au sort des Jurés d'assises en préfecture.

- **Conformité de la MPT**

Françoise Galliou a reçu l'organisme SOCOTEC pour vérification des travaux d'AD'AP à la maison pour Tous. Tous les travaux programmés ont été réalisés en régie et Socotec a envoyé l'attestation correspondante qui nous met en règle avec la DDT.

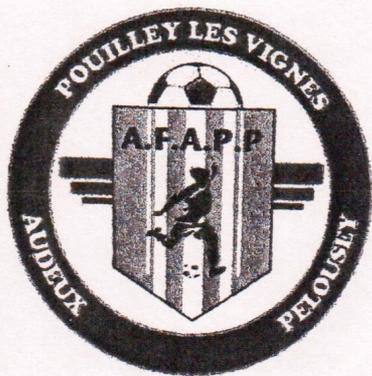
- **PLU**

Comme déjà mentionné dans le bulletin municipal de décembre, le PLU a été définitivement adopté en février 2020. Les personnes qui avaient posé des questions au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique peuvent consulter les réponses en mairie.

- **Cartes jeunes**

Les cartes jeunes seront à nouveau proposées aux ados d'Audeux selon les mêmes modalités que les années précédentes. C'est la bibliothèque municipale qui prendra désormais en charge cette prestation.

Bulletin de réservation en page 2



afapplv@gmail.com

Association Football Audeux Pelousey Pouilley les vignes

RECRUTEMENT:

Pour son développement dans la pratique du football et la vie associative dans l'arrondissement des communes environnantes,

l'Association Football Audeux Pelousey Pouilley les vignes

recrute :

Des joueurs pour ses catégories

U12-U13 * U14-U15 * U17-U18

en vue de promouvoir un projet éducatif fédéral basé sur
l'engagement citoyen et le bénévolat.

Le club AFAPP reste ouvert à toutes et à tous qui désirez faire
partager votre envie de donner et d'aider.

**Joueurs ou bénévoles , n'hésitez pas ! Notre objectif la passion du
football....**

CONTACT: CLUB 07 88.70.86.29